

Mairie de Pignans

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL.35/2026

DATE DE LA CONVOCATION :

29/03/2026

DATE DE PUBLICATION :

14/04/2026

L'An deux mil vingt-six, le 04 avril à 08h30, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, hors lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Madame SCOTTO Fabienne, agissant en qualité de maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS

Membres en exercice : 27

Membres présents : 23

Nombre de votants : 27

Etaient présents :

M. AIGUESPARSES Cédric ; Mme Anne-Marie BIGEL ; M. BONNAUD Christophe ; M. BRUN Fernand ; M. CAMARA Célestin ; Mme DUMAS Nathalie ; Mme DUPONT Karine ; M. FOMBELLE Joris ; Mme GACNIK Marie-France ; M. GIACOMAZZO Jean ; Mme GRAVIER Marie ; M. HURET David ; Mme NICODEMO Mélissia ; Mme PRUNET Sophie ; M. RABILLER Noël ; M. ROSSI Patrick ; Mme ROUAUD Rachel ; Mme SCOTTO Fabienne ; M. SEIGNOBOS Jean-Luc ; M. TASSY Jacques ; Mme THIERRY Martine ; Mme TROISI Valérie ; Mme YZQUIERDO Laurence.

Procurations :

*M. FERRARI Fabien donne pouvoir à Mme SCOTTO Fabienne ;
Mme FINISTROSA Nathalie donne pouvoir à M. ROSSI Patrick ;
M. FRELIER Laurent donne pouvoir à Mme DUPONT Karine ;
Mme MARTINET Catherine donne pouvoir à M. CAMARA Célestin.*

Etaient absents : NÉANT

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du code général des collectivités locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Madame BIGEL Anne-Marie ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) EXERCICE 2025
DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT**

Monsieur le maire rappelle que l'ordonnateur présente à l'assemblée le CFU mais qu'il doit quitter la salle au moment du vote. Il est donc proposé d'élire un président de séance. Monsieur le maire propose Madame la 1^{ère} adjointe, SCOTTO Fabienne.

Avant de quitter la salle, Monsieur le maire rapporte le CFU 2025. Il donne acte de la présentation faite du CFU, qui est résumé ci-dessous.

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

Compte Financier Unique du budget annexe de l'Assainissement de l'exercice 2025.

Résultats de l'exercice 2025 :

✓ Section de fonctionnement :

Recettes	118 764.67 €
Dépenses	106 417.11 €
Excédent de l'exercice	12 347.56 €

✓ Section d'investissement :

Recettes	125 963.33 €
Dépenses	113 098.62 €
Excédent de l'exercice	12 864.71 €

Résultats de clôture 2025 :

✓ Section de fonctionnement

Excédent de l'exercice	12 347.56 €
Excédent antérieur N-1 de la section	116 848.64 €

Résultat de clôture 2025 à affecter en 2025 en section de fonctionnement : 129 196.20 €

✓ Section d'investissement

Excédent de l'exercice	12 864.71 €
Excédent antérieur N-1 de la section	1 020 080.40 €

Résultat de clôture 2025 à affecter en 2025 en section d'investissement : 1 032 945.11 €

Restes à réaliser dépenses	0 €
Restes à réaliser recettes	0 €

Soit un résultat de clôture 2025 de la section d'investissement : 1 032 945.11 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Monsieur le maire,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

VU l'article 242 de la loi de Finances pour 2019 ayant instauré l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) sur la période 2020-2023,

VU l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 généralisant le CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026,

VU l'arrêté du 13 décembre 2019 fixant les entités admises à l'expérimentation du CFU,

VU le budget primitif 2025 adopté par la délibération du conseil municipal n° 19/2025 du 24/03/2025,

VU la décision modificative :

1- décision n°57/2025 du 15 décembre 2025,

CONSIDERANT que le bilan de l'expérimentation du CFU remis par le gouvernement au parlement a mis en évidence des résultats positifs, justifiant ainsi la généralisation de ce dispositif,

CONSIDERANT que le CFU vise à simplifier et moderniser la présentation des comptes des collectivités territoriales et des établissements publics locaux en se substituant au compte administratif et au compte de gestion,

CONSIDERANT que l'application du référentiel M57 (ou M4 pour les Services Publics Industriels et Commerciaux - SPIC) et la dématérialisation des documents budgétaires au format XML vers la préfecture constituent des prérequis à l'adoption du CFU,

ET APRES en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

D'APPROUVER le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe de l'Assainissement de Pignans.

Article 2 :

DE DONNER pouvoir à Monsieur le maire de prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus
AU REGISTRE sont les signatures

POUR : 21 MAJORITE

CONTRE : 05

**M. AIGUESPARSES Cédric, M. BONNAUD Christophe, Mme GACNIK Marie-France,
Mme PRUNET Sophie, Mme Laurence YZQUIERDO**

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 01

M. BRUN Fernand

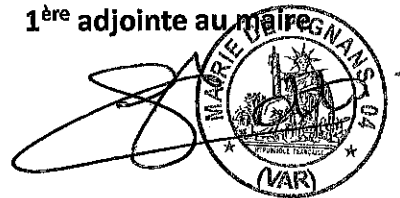
Anne-Marie BIGEL

Secrétaire de séance



SCOTTO Fabienne

1^{ère} adjointe au maire



Monsieur le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.